



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 114784

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les revendications des masseurs-kinésithérapeutes. Cette profession pourrait trouver une amélioration substantielle des conditions d'exercice sous réserve de la prise en compte de plusieurs mesures : la revalorisation tarifaire, la mise en place d'un tarif unique dans un but de simplification administrative, une meilleure protection de leur diplôme d'État contre l'exercice illégal et la validation de leur formation au niveau du master notamment. Il lui demande ses intentions quant à ces demandes et les mesures qui sont envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114784

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7817

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)